

Décentralisation ou recentralisation : Quelle réforme de l'organisation territoriale en France ?

Le 18 mai 2011, la fondation Gabriel Péri et le CIDEFE réunissaient à l'Hémicycle du Conseil régional d'Ile-de-France, fondations politiques, universitaires, élus et think tanks pour un échange autour de la décentralisation et de la réforme de l'organisation territoriale en France. Trois tables-rondes ont structurées les débats : l'approche territoriale ; l'enjeu démocratique ; le financement des collectivités territoriales. Ce document en constitue le compte-rendu.

Marie-Pierre De La Gontrie, Première vice présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, chargée des finances, a félicité les organisateurs d'une telle journée qui doit permettre de répondre à des **besoins essentiels en termes de réflexion et de débat**, pour les élus à qui il manque souvent le temps nécessaire pour y participer.

La problématique de la réforme territoriale a pris un caractère politicien avec l'action du gouvernement actuel et la loi qu'il a fait adoptée le 16 décembre 2010. La décentralisation est une question qui partage aussi à gauche, mais le point d'accord essentiel se situe dans la nécessité d'avoir un Etat fort, pourtant celui-ci s'affaiblit. Depuis la réforme de la décentralisation mise en œuvre par Jean-Pierre Raffarin et avec la politique du gouvernement de Nicolas Sarkozy, les collectivités territoriales à qui l'Etat transfère des compétences coûteuses, se trouvent elles-aussi particulièrement en difficulté (1500 agents, 8500 personnels techniques, ouvriers et de service sont employés à la région par exemple, engendrant une dépense de près d'un milliard d'euros). L'Etat parvient mal à assurer la gestion des compétences qu'il conserve.

Depuis le début de la crise en 2008, les collectivités territoriales ont pourtant la responsabilité de mettre en œuvre un volontarisme fort pour que la croissance revienne. 73% de l'investissement public sont effectués par les collectivités territoriales, qui sont donc des acteurs pivot de la relance.

Au-delà de la vision idéologique de l'Etat, l'enjeu est de soutenir le service public au plus près des citoyens. La création du conseiller territorial prévue par la réforme risque néanmoins de réduire la politique territoriale aux questions très locales et nuira à la nécessité de forger une vision globale des territoires.

Robert Hue, sénateur et président de la fondation Gabriel Péri, a insisté sur les nombreux défis qu'une réforme territoriale audacieuse doit pouvoir relever : **le défi démocratique** pour réduire la distance qui se creuse entre les élus, les institutions et les citoyens, et ainsi contribuer à juguler la crise politique ; **le défi socio-économique** de l'emploi et de l'activité pour redynamiser les territoires et enrayer l'accroissement des inégalités ; **le défi culturel et environnemental** pour valoriser la diversité et les ressources des territoires.

La réforme proposée par le gouvernement, votée de justesse mobilisant toute la gauche contre elle, ne permet pas de répondre à ces défis, et fait l'impasse sur les valeurs démocratiques et de citoyenneté. Elle ne clarifie pas clairement les compétences de l'Etat. Le découpage communal est laissé entre les mains des préfets dans une approche descendante autoritaire.

Ces dispositions risquent de renforcer la méfiance des populations à l'égard des politiques. Auparavant seules les élites étaient critiquées, désormais le discrédit touche aussi les maires, dont l'image est altérée auprès des gens.

Une autre approche aurait été possible afin de favoriser la coopération entre les territoires et les échelons à travers davantage d'articulation et de mise en cohérence des politiques. De nombreuses propositions existent pour une décentralisation synonyme d'émancipation. Le but de la journée était de les mettre en débat.

1. L'approche territoriale : existe-il un territoire plus pertinent qu'un autre pour élaborer les politiques publiques ?

A partir de 15 ans de recherches comparatives, **Romain Pasquier**, chargé de recherches CNRS, au Centre de recherches sur l'action politique en Europe (CRAPE) de Sciences-Po Rennes, a situé le **débat territorial dans le contexte européen** qui a connu et connaît depuis 40 ans deux vagues de décentralisation, la seconde ayant démarré dans les années 80. Si la Pologne se rapproche de la France par le système qu'elle a adopté, les autres pays notamment la Grande Bretagne, d'Europe centrale et orientale, témoignent d'un **basculement d'un Etat keynesien fort vers un autre type d'organisation décentralisée autour de trois grands registres** :

- Accroître l'efficacité de l'action publique : en décentralisant on trouve des échelles territoriales qui permettent d'améliorer les services publics. Mais cela a sans doute induit une dérive du débat vers la réduction à tout prix des dépenses publiques.
- Améliorer la démocratie locale et contraindre les élus à être plus à l'écoute des populations et des besoins.
- Faire face à l'enjeu identitaire qui s'exprime par exemple en Écosse, en Espagne, en Italie, en Belgique, en Corse, aux Antilles. La France est quasiment devenue fédérale, si l'on considère la situation de la Nouvelle Calédonie, de la Polynésie, etc.

Les premières lois de décentralisation élaborées par Gaston Defferre n'étaient ni communalistes, ni départementalistes ou régionalistes, puisqu'elles bannissaient la tutelle. La répartition des compétences s'est réalisée par bloc, ce qui dans la pratique politique et juridique, s'est avérée et s'avère toujours difficile.

Avec les dernières évolutions, l'Etat a fait sortir les collectivités de leurs compétences. Les réformes successives sont venues enrichir la construction institutionnelle sans que l'on supprime d'échelon, ce qui constitue la spécificité de la décentralisation française. Au lieu d'affronter le problème du trop grand nombre de communes, on a créé l'intercommunalité. La création des pays renvoie à la même difficulté face aux questions d'échelle.

On saupoudre les moyens financiers. Il n'y a pas de hiérarchie. L'autonomie fiscale locale est très élevée contrairement aux länder allemands (autonomie fiscale à 5%). Le pouvoir de mise en œuvre est faiblement normatif, contrairement à l'Italie : « Les conseils généraux signent des chèques ». Les services qui doublonnent ne sont pas supprimés.

La loi de décembre 2010 comme la suppression de la taxe professionnelle ne s'attaque pas au cœur des enjeux. Dans un contexte où la décentralisation intéresse peu l'opinion publique, on continue d'en faire une question technique, et non une question démocratique. Tout en convoquant la commission Balladur, on a posé comme préalable le refus de modifier la constitution.

Concernant la fiscalité locale, que l'on soit de droite ou de gauche, le gouvernement renie l'autonomie fiscale. Lionel Jospin a été le premier à donner des coups de canifs à la TP.

L'émiettement communal fait que la France comptabilise 32% des communes dans l'Europe des 27, si bien que l'on a du mal à trouver des personnes pour assumer la fonction de maire. La pertinence du département est posée par notamment le fort taux d'abstention aux élections cantonales, alors qu'ils pourraient être transformés en agence : « On ne peut pas se payer le luxe de deux collectivités qui assument des tâches similaires ».

Le cumul du mandat local et national est l'exception française. Les démocraties voisines de l'UE l'interdisent. Le conflit d'intérêt que constitue le cumul des fiscalités locales explique que l'on ne s'y attaque pas.

Du fait de cette complexité de la gestion territoriale, l'élu n'a plus le temps de s'y dédier efficacement.

Enfin, la réforme territoriale devrait associer une réforme du sénat qui est caractérisé par une sous-représentation très claire des grandes villes et des régions. Une piste constituerait à mettre en place trois collèges d'électeurs en fonction des niveaux de territorialité.

Pour **Catherine Bernier-Boissart**, maître de conférences en aménagement, université de Nîmes, UMR ART-Dev CNRS/Montpellier III la réforme en partant de l'idée d'une simplification du « mille-feuille institutionnel », pose de mauvaises questions. **Une réflexion plus intéressante aurait été de penser comment gérer cette complexité.** Le système territorial ne peut se satisfaire de solution à la hussarde.

Le territoire géographique porte une histoire commune et s'associe à une durée qui tient au mode de vie des populations. C'est donc un espace approprié, représenté, et de traditions culturelles. Mais c'est aussi un objet en mouvement qui n'existe que par les liens avec l'Etat et les institutions. La pratique du fléchage qui consiste à indiquer aux électeurs sur les listes des candidats aux élections municipales les membres de cette liste qui seront appelés à siéger au conseil de la communauté dont la commune est membre, est contraire au suffrage universel.

Le sociologue Jean Viard, dans ce qu'il nomme « la démocratie du sommeil », met en évidence que l'on vote là où l'on dort. Pourtant **l'essentiel des activités se déroulent ailleurs en particulier là où l'on travaille, lieu où la citoyenneté**

est largement limitée.

Le territoire est aussi une organisation de la vie sociale. Le temps libre comme les loisirs augmentent. La gestion des espaces temps devient donc très complexe. Le territoire est donc une construction à géométrie variable qui pose aussi des questionnements sur les relations avec les territoires voisins, les Scot, et sur la contiguïté territoriale.

Comme le préconise Martin Vanier, géographe spécialiste des territoires, **aux objectifs gouvernementaux pour plus de compétitivité des collectivités et moins d'élus, devrait se substituer l'organisation de l'interterritorialité et une prise en compte de cette géométrie variable des territoires.** L'élan des années 80 n'a pas donné lieu à une décentralisation plus poussée mais à une certaine régression. La relance peut se faire par la citoyenneté active, qui ne peut s'en tenir à des essais purement formels. Certaines expériences pourraient servir de modèles pour régénérer la démocratie.

L'amélioration des modes de fonctionnement des dispositifs locaux doit constituer l'objectif, mais au contraire la réforme dégrade la disponibilité et la proximité actuelle que les collectivités ont réussies à développer.

Avec le mode de scrutin retenu pour l'élection du conseiller territorial -le scrutin uninominal à deux tours-, les femmes seront écartées. Dans le département du Gard, sur 47 conseillers généraux, on dénombre seulement 3 femmes. Cela aboutira à une représentation tronquée du département qu'il se situe à droite ou à gauche.

Enfin, la réforme devrait trouver les formes de gouvernance d'une société de la mobilité et permettre gérer le territoire sous forme de réseau car la société est à multi référence. Il faut inventer de nouveaux champs fiscaux, pour remédier à l'affaiblissement de l'autonomie des collectivités locales. Le territoire ne peut répondre à toutes les préoccupations et on ne peut substituer la question économique à la question territoriale et démocratique.

Patrick Quinqueton, conseiller d'Etat, élu, administrateur et membre du Conseil scientifique de la fondation Res Publica, a rappelé les éléments historiques de la décentralisation : « on reforme les collectivités locales à la fin de chaque siècle en France ». Les communes se sont affirmées en reproduisant le découpage des paroisses. Le mécanisme a été ensuite volontairement contradictoire avec de grandes étapes à la fin du 19^e siècle et en 1982. Mais c'est dans la durée que l'on voit ce qui correspond à la volonté des citoyens.

La réforme actuelle repose sur des idées fausses. Il n'y a pas en France un nombre excessif de niveaux d'administration locale, pourtant ces affirmations sont faites dans des colloques savants. En Allemagne, le nombre est le même. Les collectivités territoriales ne dépensent pas trop, puisque l'Etat leur a transféré des compétences. **La façon dont les départements et régions ont eu à gérer les lycées et collèges, a induit une dépense trois fois supérieure ce que l'Etat dépensait il y a trente ans.** Les collectivités ont eu à cœur de considérer qu'apprendre nécessitait de bons établissements et par conséquent de grands investissements. Comme en témoigne la participation du Conseil régional de Lorraine pour la construction du TGV, **les collectivités dépensent parce qu'elles sont sollicitées par l'Etat et souvent à juste titre, pour des investissements qui intéressent la collectivité.** Sur les compétences, on a construit un système pour qu'une collectivité suffisamment engagée dans un projet puisse le réaliser en étant soutenue par d'autres.

Cette réforme confirme le risque de voir le débat libéral s'immiscer partout, et la solution par l'entreprise devenir l'horizon de tous les problèmes de la société. Les syndicats de communes ont été laissés de côté. Or, si un changement était nécessaire, il supposait l'instauration d'un dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales.

A Thionville, l'existence deux communautés de communes s'expliquent par des divergences politiques. Les décisions obéissent à des orientations politiques. Le processus de la construction des intercommunalités est néanmoins un des éléments du dynamisme et de fait très important.

Le désordre des finances locales, entre la taxe d'habitation, foncière et les impôts locaux, dont la mise en place remontent aux années 70 nécessiterait de revoir la question du financement territorial. Les propositions novatrices qui avaient été émises à cette époque avaient donné lieu à des simulations horribles les politiques et tout fut remis sous le boisseau. Il faut avoir le courage politique d'en sortir ce qui n'est pas apparu dans la commission Balladur. Du coup, le législateur ne s'en est pas emparé. **La place dans le financement du couple ménages-entreprises doit être pourtant réétudiée.** Ce n'est pas parce que la TP était mal faite et empêchait l'évolution des entreprises qu'il ne faut pas qu'il y ait une contribution de celles-ci. Michelin a un ancrage à Clermont Ferrand, et Mital en Lorraine. **Le pays n'a pas intérêt à une distanciation entre collectivités et entreprises.** S'il n'y a que les impôts pour penser le financement des collectivités, cela posera problème là où la masse fiscale est faible, c'est-à-dire dans les collectivités pauvres avec peu d'entreprises. **Il faut trouver un équilibre qui intègre ménages et entreprises dans le dialogue entre les collectivités et l'Etat sur la fiscalité.**

La démolition des départements n'est peut-être pas opportune. Placer les compétences des régions et des départements sous la tutelle de la région ne sera pas compris par les citoyens. On ne doit pas créer des microclimats locaux.

Avec la création de l'échelon des métropoles, il n'existera plus de Haute-Garonne, puisque Toulouse constituera une entité à part entière. Le même phénomène se produira pour le Bas-Rhin, les Midi-Pyrénées, la région fera de la figuration. Le département est pourtant clairement identifié par les populations sur la solidarité et les infrastructures de base. La région qui a un rôle de soutien de projet d'aménagement international, ne peut gérer des infrastructures de proximité comme les routes.

Il y a un risque de délégitimation des maires par les élections des EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale). Le maire est encore très identifié par les populations. La délégitimer contribuera à ne plus identifier à qui l'on s'adresse.

Quel territoire est donc pertinent pour les politiques ? Chaque niveau a sa pertinence propre. Celle des départements se situe autour des infrastructures de proximité. Un second axe constitué par les régions et intercommunalités est pertinent pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement et d'aménagement. L'enjeu est le dialogue avec l'Etat. Il faut des priorités différentes pour les collectivités. La réforme actuelle ne constitue pas d'axes car les modes d'interventions restent différents entre départements et les régions. Les intercommunalités restent quant à elles pertinentes lorsqu'elles ne font pas ce que les communes doivent faire.

Jean Le Garrec, ancien ministre et député du Nord-Pas-de-Calais, préside l'Alliance Villes Emploi, une structure d'animation non paritaire, qui se situe au centre de l'aggravation d'une crise sociale et d'inquiétudes fortes des populations pour leur niveau de vie et leur avenir. La réflexion sur les collectivités doit partir de ce constat. Le pouvoir financier est dominant. Une mutation accélérée de l'activité économique est engagée. **Entre le système de reconstruction autour d'un gouvernement jacobin et cette crise profonde actuelle, une alternative est possible. Elle doit partir du réel.**

Pour illustrer la réalité économique, une prime à la casse de voitures permet de produire 820 000 voitures en plus, mais seules 400 000 le sont en France. **Pour l'emploi, il faut donc un autre logiciel de développement qui doit partir de l'Etat mais s'appuyer sur le couple région-collectivités. Seul moyen de faire face à la mutation.** La Chine et l'Inde veulent répondre aux besoins de leur population, et en cela participent d'une recomposition en profondeur de l'économie internationale et des systèmes de production.

En France, des secteurs demeurent inexploités, alors qu'ils pourraient induire de l'activité et de l'emploi. Par exemple, le pays a un déficit de 5 milliards d'euros sur le bois parce qu'il n'existe pas de filières. Pourtant la mutation de l'habitat nécessiterait d'en construire une.

Le développement des territoires nécessite tout autant de se projeter vers l'avenir : « Je suis l'auteur du dernier plan forcé, un contrat de plan sur 5 ans réalisé avec des régions des deux sensibilités politiques. » La planification est aujourd'hui laissée de côté. Pourtant cela permet de croiser les problèmes, les financements et les enjeux, ce qui est indispensable aujourd'hui.

En fait, il n'y a pas de territoire plus pertinent qu'un autre, mais il faut des pivots, des financements croisés etc.. Au contraire, le jacobinisme croissant qui s'exprime actuellement est lié à un système oligarchique. Or cela constitue un couple mortel pour le pays et se traduit par un rétrécissement de la représentation politique.

La crise démocratique que la société traverse est profonde, car si l'on retire les professions libérales et les fonctionnaires des bancs de l'assemblée nationale, il ne reste personne. Le danger est grand.

Les solutions sont à chercher sur le terrain en liaison avec la puissance publique et en dialogue avec les régions.

La bataille de l'emploi dépasse les clivages politiques traditionnels et doit devenir la priorité numéro 1. La création de Pôle emploi ne peut en constituer l'alpha et l'omega. Tel a été le sens du combat mené avec les maires de Nantes, Nancy, Perpignan et Lyon.

Discussion

Le rôle de l'Etat n'est pas assez clair. Ses relations avec les collectivités territoriales doivent être précisées et débattues. La négociation des pactes territoriaux au niveau européen l'exige.

Si l'opinion publique ne s'intéresse pas à ces questions, c'est peut-être parce que la classe politique ne s'adresse pas suffisamment à elle. En 1981, la décentralisation était une révolution culturelle qui partait d'une notion d'émancipation. Désormais elle est identifiée à un objet technocratique, certainement intentionnellement pour que le citoyen s'en détourne. La décentralisation ne fait pas partie des débats parce que le prisme qui était celui d'une conquête culturelle a changé.

Il est nécessaire de partir des besoins des gens : l'habitat, le travail, la santé, etc. la notion de bassin de vie est pertinente, peut-être plus que la métropole, qui paraît parfois artificielle. L'intercommunalité donne force aux projets et rend possible la transversalité. Mais des difficultés d'organisation et d'entente se manifestent. La région programme des projets sur plusieurs décennies, cela constitue des terrains de dialogue stratégique avec l'Etat qui doit avoir en face de lui des collectivités fortes. La région répond à ce besoin.

Il existe un problème de recrutement chez les techniciens territoriaux, en particulier dans les grandes intercommunalités, qui viennent souvent de l'Etat. Il faut au contraire réhabiliter la culture du bas vers le haut.

Les préoccupations économiques doivent permettre d'identifier les niveaux de gestion pertinents. Le rapport Etat/collectivités doit être précisé. S'il ne doit pas y avoir de tutelle d'une collectivité sur une autre, un équilibre doit être trouvé entre les différents niveaux. La décentralisation ne peut s'envisager que comme une gestion administrative, sans prendre en compte la dimension politique, car c'est là que se situent les plus grandes difficultés. Au Sénégal, on retrouve le même débat entre décentralisation et déconcentration. Le rapport entre l'Etat et les collectivités est essentiel du fait des compétences souvent budgétivores qui sont transférées et de la détermination des moyens alloués aux collectivités. En maintenant une pression notamment financière sur les collectivités, l'Etat ne s'assure-t-il pas la continuité d'une certaine forme de tutelle ?

La diversité du territoire doit guider l'action du législateur qui ne peut définir, selon J-C. Mairal, une loi identique pour l'Ile-de-France et l'Auvergne par exemple, deux régions que tout distingue.

On est souvent confronté au mépris des élites pour les territoires et les élus locaux, rappelle J. Le Garrec.

La région Ile-de-France a toujours été, d'après P. Quinqueton, organisée de façon particulière pour les raisons suivantes : les investissements industriels et financiers ne sont pas effectués au même endroit (les Hauts-de-Seine concentrent les activités financières et bancaires) ; la Seine-et-Marne, les Yvelines, l'Essonne ont vu la classe ouvrière déménager en Eure-et-Loir ou dans l'Oise. Désormais le Grand Paris propose une construction chaotique de la métropole.

Faire de l'action territoriale une action politique reste difficile car selon le conseiller d'Etat : « on s'est laissé enfermer dans une logique où la majorité des régions sont à l'opposition ». Elles sont donc hostiles à l'Etat. Le débat politique se réduit alors à la question de savoir si l'Etat favorise ou non telle ou telle action, et non sur la mise en œuvre pertinente d'un projet. Il faut politiser et avoir une vraie politique d'action sociale, ce qui se fait au niveau départemental. Mais cela reste assez peu un objet de débat.

2. L'enjeu démocratique de la réforme territoriale

Yves Rémy, directeur du CIDEFE, a **replacé la question de la citoyenneté et de la place du peuple au cœur de la réforme territoriale** en soulignant que ces dimensions essentielles intrinsèques à la démocratie étaient très souvent secondaire voire absente des débats actuels sur la décentralisation. Ainsi une telle réforme doit d'abord chercher à réduire la distance entre l'élu et le citoyen et favoriser la participation de ce dernier. Cela suppose **d'ouvrir les lieux de décision au débat citoyen** pour qu'il ne soit pas seulement consulté mais réellement impliqué dans l'élaboration des politiques.

Or depuis le projet Raffarin, l'accent est mis sur la concurrence entre les territoires. Rien n'est proposé pour endiguer la crise démocratique qui prend un caractère nouveau puisqu'elle touche désormais la proximité et le rôle du maire.

Par ailleurs, les défis planétaires qui concernent l'ensemble des territoires et tous les niveaux de la société ne pourront être relevés dans un monde caractérisé par un ordre cannibale, d'après les mots d'Edouard Glissant. Depuis la chute du mur de Berlin, toute volonté de transformation profonde du système est annihilée au profit de sorties de crises illusoirement débouchant sur des reculs démocratiques. **Des interdictions majeures ont surgi : le citoyen et sa place dans les**

politiques. Pourtant, l'intervention citoyenne constitue le cœur des problèmes. Elle nécessite du temps et une démarche multi-acteurs, multi-niveaux et multi-secteurs.

S'il y a eu volonté de s'opposer à cette réforme, l'irruption citoyenne n'a pas eu lieu : **Quelle résistance doit donc se produire ? Et cela, sans attendre l'hypothèse de 2012.** Car la situation est urgente, les réformes sont devenues le fait du prince, un président aux pouvoirs quasi monarchiques qui régit les affaires publiques comme s'il était propriétaire du territoire. Toute loi que le peuple n'a pas ratifiée ne répond pourtant pas aux exigences du contrat social énoncé par Jean-Jacques Rousseau. **Les politiques sont d'abord élaborées pour les couches moyennes et supérieures, les couches populaires sont marginalisées. Or, elles constituent 50 à 60% de la société et demeurent hors du champ de l'intervention citoyenne.**

Les élus sont à une écrasante majorité, issus des catégories supérieures, se pose ainsi la question d'une juste représentation des classes populaires.

La loi Vaillant propose une conception superficielle de la démocratie participative car elle ne permet pas aux citoyens de participer effectivement à la décision de la collectivité.

Certains travaux mettent en évidence que quelques sensibilités, celles des élus communistes et républicains, de façon significative, mettent en œuvre des processus de démocratie participative ; mais on est encore loin du compte. **Les couches moyennes sont mobilisées mais pas les autres catégories de populations. Il faut donc des mesures majeures pour revenir à une conception substantielle de la démocratie,** comme le préconise Pierre Calame dans son ouvrage *Essai sur l'oeconomie*, publié en 2009 (édition Charles Léopold Mayer). **Renforcer le pouvoir d'agir sur le territoire suppose que l'on n'oppose pas à la participation du peuple les compétences techniques nécessaires pour appréhender la décision.** La réflexion doit aussi se porter sur la légitimité de l'élu qui s'affaiblit avec les taux d'abstention élevé. Il faut, pour Y. Rémy, sortir de la démocratie des élites et des experts, reconnaître et porter la compétence des incompetents.

Ce qui est en jeu est certainement l'émergence d'une sixième république, avec un quatrième pouvoir aux côtés des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Un foisonnement d'initiative a lieu dans l'économie sociale et solidaire. Des mouvements de résistance s'affirment sur le logement, les retraites, etc. Il y a un terrain fertile et un gisement prometteur. Tout cela abonde l'indispensable citoyenneté politique qui doit s'accompagner de la formation, de l'information des populations et d'un renouveau de l'éducation populaire. **Il faut des outils d'évaluation populaire des politiques publiques, pour faire vivre la transparence et la contre expertise,** qui demeure particulièrement faible en France.

Stéphane Loukianoff, délégué général de l'Unadel, a précisé que la démarche de cette structure vise justement à **valoriser et promouvoir les projets et les acteurs du développement local qui laissent une place à la société civile.**

L'association a également effectué un travail de veille sur la réforme territoriale ce qui a permis de noter des avancées et des reculades au fil des débats parlementaires. **Que peut, pour sa part, le travail associatif pour une contre réforme, ou un acte 3 de la décentralisation ?**

Les associations membres ont été satisfaites de **la démocratisation de l'intercommunalité,** car élire au suffrage universel les délégués intercommunaux était une attente ancienne.

Cependant le mode de scrutin pour Paris Lyon et Marseille, consistant à flécher les conseillers municipaux qui iront à l'intercommunalité, aurait pu être remplacé par un scrutin de liste direct qui aurait concerné les élus communaux et intercommunaux.

Globalement, la réforme reste très décevante. Avec la création du conseiller territorial, le nombre d'élus sera divisé par deux. La volonté de faire des économies est démagogique et populiste dans une période marquée en outre par un abstentionnisme élevé. Le fossé s'agrandit entre population et élus. Les scrutins locaux pourtant épargnés jusqu'à maintenant sont touchés par ce qui ressemble de plus en plus à une défiance à l'égard de la politique instituée. Le mode d'élection des conseillers territoriaux induit une régression puisqu'il se traduira par un recul de la place des femmes. Il favorise également les partis majoritaires et le bipartisme. **Les petites formations politiques auront beaucoup de difficultés à se faire élire.**

Les commissions intercommunales sont actuellement pilotées par les préfets. Les modalités de travail pour redéfinir la nouvelle carte qui doit être prête l'année prochaine ne permettent pas aux élus de faire valoir leur position. Ils n'ont que quelques mois pour faire remonter leur avis, et doivent rassembler une majorité aux deux tiers dans les

départements pour que les décisions soient revues. C'est donc une approche autoritaire qui laisse peu de place à l'expression populaire. **70 débats publics ont été organisés par l'UNADEL dans les territoires. Elle met en ligne toutes les cartes du redécoupage territorial afin que les citoyens aient l'information.**

La non prise en compte des dimensions participatives dans cette réforme est un vrai problème car la citoyenneté ne se met pas exclusivement en œuvre par l'élection. Des conseils de développement, des pratiques spontanées liées à des projets, etc. font aussi partie de la réalité et doivent être prises en compte par les institutions.

La réforme opère un recul majeur en abrogeant le cadre politique qui permettait aux pays d'être reconnus. Les conseils de développement qui regroupent les forces vives des territoires n'ont donc plus de légitimité. Les élus verront de moins en moins l'intérêt de maintenir les pays et des structures de démocratie participative si leur utilisation n'est pas valorisée.

Les associations de développement local ont un rôle à jouer dans l'élaboration de propositions pour nourrir le débat et enrichir la réflexion des partis politiques sur ces problématiques. Un groupe de travail s'est monté en ce sens et présentera ses préconisations fin juin.

L'enjeu sera notamment de proposer des pistes de solution à la crise de la démocratie représentative pour favoriser la participation de toutes les catégories sociales et non pas que celle des élites, et des moyens de renforcer la démocratie participative en dépassant la consultation. Cela permettrait de remédier à l'affaiblissement des conseils de développement actuellement en berne car réduit à cette fonction consultative, servant de caution à un système que l'on se refuse de changer. Pourtant le cadre doit nécessairement évoluer, ce dont témoignent les appels en faveur d'un acte III de la décentralisation ou d'une sixième république. **La subsidiarité doit être replacée au cœur des enjeux car l'échelon local est l'espace qui peut permettre une prise en compte des citoyens en tant qu'acteurs. Le territoire est un lieu de rendez-vous qui sert de point de départ à une approche ascendante de la décentralisation.**

Bernard Rullier, membre du groupe de travail de Terra Nova sur l'avenir de la décentralisation, a exposé les réflexions élaborées sur deux ans en parallèle à celles de l'Association des élus socialistes et républicains, mettant d'abord en cause la **logique à l'œuvre dans la réforme dominée par le moins d'Etat et le moins de services publics. La Révision générale des politiques publiques l'incarne et se traduit par des coupes accumulées dans les finances publiques et les moyens humains.** La régression sur les territoires est notoire. Des pôles de compétitivité sont créés pour renforcer la concurrence.

Cette réforme est précédée par une réforme des finances locales et de la taxe professionnelle qui bénéficie au bâtiment, à l'agriculture, et à l'industrie, mais accroît la crise des finances départementales qui subissent un effet de ciseaux (accroissement des dépenses, baisse des ressources). A terme, la contribution des ménages devrait augmenter. Pour les élus locaux, cela signifie une réduction de l'autonomie fiscale.

En 1982, la décentralisation était motivée par un objectif de démocratisation. Le discours est aujourd'hui fondé sur l'efficacité. Or supprimer les échelons est un faux problème. Par contre, le nombre de communes est trop excessif. D'où l'importance de renforcer l'intercommunalité. Le comité Balladur a fait de grandes propositions sur la création de villes département, mais le débat parlementaire ne les a pas prises en compte. La fiscalité intégrée n'a pas été valorisée. Les dispositions prises préservent les prérogatives des maires. La majorité des deux tiers pour exercer une compétence métropolitaine est requise. Par contre, des points positifs permettant de la souplesse existent avec la création de pôle métropolitain et des réseaux de villes. Le statut de commune nouvelle peut être accordée mais sur la base de volontariat et de l'unanimité, ce qui n'est pas suffisant.

L'élection en 2014 au suffrage universel des conseillers territoriaux aura sans doute pour conséquence la naissance de projets intercommunaux, un débat qui se situera à l'échelon supérieur de la commune, l'entrée des oppositions municipales dans les conseils communautaires, l'entrée des femmes et le maintien d'accords locaux entre les communes pour composer les instances délibératives (avec au moins un siège par commune, et des sièges répartis en fonction de la population).

Les conseillers territoriaux seront davantage indemnisés, ainsi que les suppléants. Leurs déplacements n'ont pas été chiffrés, tout comme les travaux au niveau des hémicycles. La réforme engendrera donc des coûts supplémentaires.

Elle crée une confusion entre régions et métropoles, et organise la tutelle des départements sur les régions. Si deux départements composent une région, celui qui sera le plus peuplé prendra la majorité.

Aux dernières élections cantonales, le seuil de pourcentage pour se maintenir au second tour a déjà été relevé à 12.5. La réforme confirme cette tendance ce qui nuit au pluralisme démocratique.

La réforme des collectivités territoriales doit répondre davantage aux besoins des citoyens pour lutter contre les effets de la crise. Il s'agit de **créer de la redistribution des moyens publics en renforçant la solidarité entre les territoires et entre les citoyens. Des progrès doivent être faits pour développer la participation citoyenne.**

Le PS n'abrogera pas la loi car certaines dispositions sont intéressantes, notamment sur l'intercommunalité, en revanche l'article créant le conseiller territorial le sera. Il faudra adopter un nouveau mode de scrutin qui permette de consolider le cadre départemental.

Il faut aussi remédier à la crise de confiance en contractualisant le partenariat local autour d'un **pacte de gouvernance territoriale, en instaurant le mandat de 6 ans et une évaluation de celui-ci.** Un dialogue permanent doit s'instaurer grâce à la **création d'un Haut conseil des territoires, qui serait une instance de concertation permanente entre les élus et l'Etat.**

La diversité des territoires doit être clairement reconnue afin de permettre de lancer des expérimentations locales sans que cela ne débouche sur des généralisations.

Le PS a fait un pas pour limiter le cumul successif des mandats et imposer le non cumul entre mandats nationaux et locaux.

La loi sur la démocratie de proximité a provoqué une irruption des citoyens avec les conseils de quartier. Mais cela ne concernent que les citoyens engagés, comme c'est le cas pour les referendums locaux. Il faut donc se poser la question suivante : pourquoi les citoyens ne viennent pas?

Enfin, il faut séparer le pouvoir consultatif du pouvoir décisionnaire pour favoriser l'adhésion des élus locaux.

Discussion :

La démocratie sociale existe-t-elle aujourd'hui lorsque des millions de citoyens dans les rues ne sont pas pris en compte par les pouvoirs en place ? Au niveau des communes et intercommunalités, les conseils de développement qui se réunissent ou pas, sont insuffisants. Il n'y a pas de lieu où les organisations syndicales peuvent dialoguer sur les enjeux des territoires, de l'emploi ou des décisions économiques.

La participation citoyenne est extrêmement difficile car la complexité des structures est grande et constitue un frein, selon Jean Legarrec. Par contre, la lutte contre la misère rassemble, des centaines de milliers de citoyens s'engagent parce qu'ils savent qu'ils sont utiles dans ce combat. Si le fonctionnement ou les objectifs leur échappent, les citoyens se sentent désavoués.

Le Haut conseil des collectivités territoriales a été créé pour contribuer à l'amélioration du dialogue. Mais s'il existe un réel besoin de nouvelles structures d'échanges, elles ne doivent pas se créer aux abords de l'assemblée nationale dans les immeubles chics du centre parisien. Leur place est ailleurs, auprès des citoyens.

La 6e république fait l'objet de positions contrastées au sein de la gauche. L'accélération des échanges, de l'économie du savoir, de la précarisation etc. amène à s'interroger sur l'Etat et le rapport au secteur financier. L'Etat doit avoir des interventions fortes au niveau national et international : qu'est-ce qu'apporte le développement local ? Renforce-t-il la capacité de l'Etat dans la lutte pour changer les règles du capitalisme actuel ou est-ce qu'il sert à renforcer une économie résidentielle qui ne serait pas une économie de reconquête sociale et de l'emploi ?

Si la gauche veut changer les règles du jeu, le rôle de l'Etat doit être de construire une relation directe avec les citoyens.

Bernard Rullier propose plus de concertation entre les différents niveaux de collectivités. La concentration sur les métropoles se traduit par une focalisation des investissements sur elles accentuant leur mise en concurrence. Cela favorise également l'accroissement des inégalités entre les territoires.

Stéphane Loukianoff y insiste. Certains territoires sont en situation de décrochage économique. Les enjeux de cohésion et de places laissés aux différents publics sont mis de côté. Pourtant il s'agit d'une priorité démocratique, il faut jouer sur la capacité que les gens ont d'agir et se s'impliquer. Les enjeux du développement ne sont pas l'apanage d'élites. L'ESS (économie sociale et solidaire) joue un rôle important. Des outils comme les coopératives entretiennent la démocratie et contrebalancent les effets d'une société libérale qui met le feu aux poudres. Il faut une évolution du cadre et une offre participative plus créative qui passe par l'éducation, l'ouverture de la gestion et de l'élaboration des services publics aux citoyens. Une forme de révolution au niveau de celle des années 80 est souhaitable car on assiste

à la fin d'un cycle d'une certaine vision du pouvoir qui ne veut pas être partagé.

Pour B. Rullier, la réponse peut être dans le développement de la démocratie représentative. Mais la question essentielle reste de savoir si l'élu a les moyens de mener les politiques nécessaires. Non, du fait de l'éparpillement des services, des moyens et des compétences. Les intercommunalités doivent permettre de donner un réel pouvoir aux élus à cet échelon.

3. Le financement des collectivités locales

Céline Moyon, consultante, Public Evaluation System, expert associé à l'Institut Thomas More, a présenté les résultats d'une étude des liens entre réformes fiscale et territoriale. Il semble que la réforme des financements ait été réalisée sans trop savoir pour quoi faire. Il fallait ne plus partager les impôts entre les quatre échelons et répondre à des objectifs de compétitivité fiscale. **Partout en Europe, les pouvoirs publics essayent d'alléger la fiscalité sur les entreprises.** On n'impose plus les salaires. Depuis 2000, la région ne perçoit plus de taxe d'habitation. **La contribution économique territoriale (CET) fonctionne sur un autre type d'assiette qui repose sur le foncier et la valeur ajoutée repartis sur les différents niveaux et échelons. Après la réforme, les régions n'ont que de l'impôt économique.** La connexion avec le rôle économique de la région est bien exprimée.

Une fiscalité mixte est introduite pour les intercommunalités.

Le débat sur la réforme s'est focalisé sur des totems : on s'est interdit de penser certaines dimensions ce qui lui laisse un goût d'inachevé. L'autonomie financière est inscrite dans la constitution et non l'autonomie fiscale. Celle-ci qui n'a jamais été grande est encore plus faible après la réforme. Pourtant dans d'autres pays, les collectivités possèdent beaucoup de ressources fiscales. Le débat de la fiscalité partagée répartie en fonction du nombre de salariés sur les territoires devrait être posé. En Italie, et en Espagne, la fiscalité pèse sur les entreprises.

On décide de taxer la valeur ajoutée et le foncier parce que taxer les entreprises et les salaires nuit à la compétitivité. Mais cela peut augmenter la fiscalité des ménages. Vient alors la question de quelle offre de services pour quelle contribution fiscale des ménages? La réforme française n'est pas forcément atypique, mais plutôt en phase avec des évolutions européennes.

Des tabous caractérisent aussi la réforme. La péréquation est le premier. En décembre 2009, le Conseil Constitutionnel a sonné le glas de l'autonomie fiscale. En 2011, la loi de finances et les débats se sont concentrés sur la péréquation. **Aujourd'hui, les moyens dédiés à la péréquation sont concentrés dans les dotations versées par l'Etat aux collectivités (péréquation verticale).** Les dotations de péréquation ad hoc représentent aujourd'hui à peine plus de 10% des dotations aux collectivités ! La péréquation horizontale consiste en un prélèvement auprès de collectivités définies comme les plus riches à leurs pairs moins riches : Comment définir la richesse des collectivités ? Quel différentiel compenser ?

Aucune réponse n'est apportée quant aux moyens destinés à financer les compétences de droit commun. L'exemple des départements est emblématique : les dépenses d'aide sociale s'élèvent à 28.7 milliards en 2009. Le fonds de péréquation sert à financer la compétence générale. L'encadrement des départements par les régions ne sera pas facile à accepter.

Dominique Adenot, maire de Champigny, président de l'ANECR (Association nationale des élus communistes et républicains), vice-président du syndicat mixte Paris-métropole qui vient de se créer, a souligné la différence entre l'organisation de résistance, les contours d'une intervention pour proposer et définir des alternatives politiques. Il a également resitué le débat sur les finances dans le contexte européen et celui du **lancement du pacte euro plus de Mme Merkel et M. Sarkozy, dont l'objectif est de réduire les dépenses avec des conséquences importantes sur les politiques publiques et d'aligner les fiscalités dans un sens plus favorables à la compétitivité** et donc aux entreprises.

On ne peut poser les termes d'un meilleur financement des collectivités sans affronter les mesures prises par l'UE et leurs déclinaisons dans les lois de finances nationales, ce qui met en cause la libre administration des collectivités qui paraît finalement assez théorique.

L'accélération brutale par l'Etat de la mise en place des commissions de coopération intercommunale (CDCI) marque une volonté de regroupement massif des intercommunalités, de suppression de syndicats motivée par une obsession d'économie d'échelle, de réduction des services publics locaux et de privatisation avec en filigrane la préparation des pôles métropolitains et le passage aux communes nouvelles.

Dans son dernier discours à l'assemblée des maires de France, Nicolas Sarkozy a clairement annoncé son objectif de mettre davantage la puissance publique au service de la mondialisation. Il a imposé que les collectivités adoptent la même logique d'austérité que celle de l'Etat. Elles ne sont pourtant responsables que de 10% du déficit public. La taxe sur la valeur ajoutée rapporte moins que ce qui a été avancé. Les entreprises seraient en retard dans le versement des contributions.

La réforme est une machine de guerre, qui définit un dispositif encore plus lourd qu'avant passant de 4 ou 5 échelons à 10 dont certains sont concurrents. Des pouvoirs exorbitants sont donnés aux préfets. Les méthodes à l'œuvre éloignent les citoyens et laissent la place aux lois du marché.

Dans le Val de Marne, la résistance s'organise au niveau de l'intercommunalité contre le démantèlement des hôpitaux, et la logique promue par l'Agence régionale de santé qui se fait au détriment de l'offre de service public et du droit à la santé pour tous. En lieu et place des hôpitaux qui ferment ce sont des cliniques privées qui ouvrent. Le combat mené vise donc à faire valoir les besoins des citoyens.

Le Grand Paris de Christian Blanc était presque une caricature puisque tous les moyens publics étaient concentrés sur les territoires riches, de la spéculation immobilière et de la finance, à l'ouest. Dans les territoires pauvres, les défis se multiplient : le logement (380 000 demandeurs en région parisienne), la lutte contre la ségrégation spatiale et sociale, l'alternative à la voiture, le réchauffement climatique. La question fondamentale est la suivante : **Quelle métropole veut-on ? Pour qui et pour quel développement ?**

En région parisienne, **l'association Orbival appuyée par le Conseil général du Val de Marne a reçu l'adhésion de 55 000 personnes, parvenant ainsi à peser pour modifier les projets de transports du Grand Paris.** Une mobilisation de 32 milliards d'euros avec une participation significative de l'Etat a été obtenue pour améliorer les dessertes. S'il y a mobilisation, la tendance peut changer. L'Etat doit maintenant agir d'urgence contre la spéculation autour des gares et fournir des financements pour les logements sociaux.

Les élus des Hauts-de-Seine ont rejoint le nouveau syndicat. Mais le débat achoppe sur la solidarité financière.

Avant la péréquation se faisait entre les communes. Les critères à retenir pour la définir sont : la richesse, les populations, la situation du logement social, etc. La bataille est rude car des communes populaires sont complètement délaissées par rapport à d'autres territoires comme La Défense et Courbevoie. Les critères ont donc leur importance. Les recettes viennent de l'Etat, mais on ne parle plus que de leur répartition et non de son intervention.

La taxe d'habitation ne se répartit pas bien. Des communes et des départements pauvres se retrouvent contributeurs parce que les difficultés sont trop grandes. **Il faut donc bloquer la réforme, l'abroger et reposer les termes d'une solidarité nouvelle entre les territoires.**

Dans l'opinion publique la réforme n'est pas positive notamment en ce qui concerne les services publics. **Il y a un potentiel de mobilisation contre cette volonté de gouvernement de contraindre les collectivités par l'assèchement financier.**

La logique concurrentielle que l'on tente d'imposer aux collectivités est en outre contraire à leur fonction. Il faut donc remettre en cause des verrous, **porter un coup d'arrêt à la RGPP et à cette tentative de restauration d'une tutelle de l'Etat à travers des lois de contrôle des aides aux collectivités.** D'ailleurs une mesure législative est en préparation pour interdire aux collectivités de contester les réformes.

Dans le Val de Marne, les citoyens se sont interrogés sur quel budget pour quoi faire. Des services publics nouveaux qu'il convient de mettre en place ont été identifiés. **Le crédit doit être abordé car avec les logiques actuellement à l'œuvre, il y a un risque de « tiers-mondiser » les collectivités.** Le scandale Dexia a révélé le problème majeur que constitue les actifs toxiques pour les collectivités qui empruntent à des taux d'intérêt pouvant augmenter brusquement. Une alternative concrète à cela consisterait à **mettre en place un pôle bancaire public.**

La création de la CET a été votée en mars sans que l'on ne sache vraiment ce qu'elle représentera. Sa réalité sera connue en octobre !

Les finances locales doivent au contraire se réorientées vers une taxation des actifs financiers. Le débat sur la libre administration des collectivités doit être rouvert.

Des actions se développent contre le coup de force des préfets, mais l'opposition à la réforme doit s'élargir.

L'ANECR prépare avec ses homologues de l'Union européenne, la gauche unie d'Allemagne, d'Irlande, de Belgique, de Chypre et de Grèce une action qui prendrait la forme d'une pétition comme le permet une disposition du traité de Lisbonne (1 millions de signatures peuvent reposer un débat à l'échelle européenne sur des questions importantes). Des convergences apparaissent. Les grecs ont perdu les 9/10e de leurs collectivités.

Dominique Reynié, directeur général de la Fondapol, a rappelé que plus de démocratie signifiait plus de décentralisation et donc une culture de confiance dans la compétence. Se pose également l'enjeu des ressources à offrir aux collectivités. **Si l'on veut échapper à une philosophie de la tutelle, parisienne et jacobine, condescendante, parfois même colonialiste, l'émancipation doit pouvoir trouver son mode de financement.** L'autonomie est relative mais il faut une liberté d'action pour les collectivités. En cela, certaines interventions font appel au libéralisme, des convergences sont donc possibles entre sensibilités politiques pourtant opposées. Toutefois des points de désaccords sont importants. Il faut les circonscrire. Pour D. Reynié, la dotation de l'Etat doit se réduire si d'autres sources de financement sont créées. **L'idée qu'une solution se trouverait soit dans l'augmentation de la dotation, soit dans une hausse de la fiscalité ne sont pas les voies d'une solution substantielle.** L'Etat est soumis à la contrainte du réel. Et il n'existe pas de marge sur la hausse des prélèvements qu'elle que soit la cible.

Il faut donc démontrer que les besoins des collectivités ne peuvent être assurés par l'augmentation de la dotation publique. Avec un déficit de 450 milliards d'euros par an, la France est contrainte d'emprunter chaque jour un milliard d'euros sur les marchés financiers auprès desquels le pays contracte 70% de sa dette. Une hausse de 1 point des taux d'intérêt l'élèverait de 14 milliards d'euros. Le refinancement de la dette devient encore plus coûteux.

Il est important qu'il y ait un impôt progressif sur la richesse. D. Reynié ne voit pas d'objection à multiplier par 4 ou 5 l'impôt de solidarité sur la fortune, cela ne rapporterait de toute façon pas suffisamment pour résorber le déficit.

Les entreprises font face à des prélèvements déjà très importants. Un antifiscalisme touche les classes moyennes en France. La moitié inférieure des classes moyennes peut renoncer aux dépenses de santé étant donné le niveau des prélèvements actuels. Cette catégorie de population représente un vivier électoral pour le front national.

La stratégie fiscale devrait répondre à trois principes : l'autonomie sous le régime de la responsabilité politique ; la durabilité des modes de financement ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ni pour l'Etat, ni pour les collectivités ; et la rationalisation des politiques pour plus d'efficacité. La RGPP en est le fruit et a permis une économie de 6 milliards d'euros.

L'avenir du populisme est municipal et non national. Il faut donc **imaginer une autre manière de gouverner les collectivités locales. Avec la démographie, les dépenses sociales vont augmenter. L'enjeu devient donc de maîtriser les coûts de fonctionnement des collectivités locales, de préserver l'argent et le réorienter.**

Il convient **d'améliorer la productivité des fonctionnaires territoriaux**, dont l'absentéisme très important et **maîtriser les effectifs de la fonction publique territoriale.** La répartition entre agents et statuts doit être revue, ainsi que la généralisation du contrat à durée indéterminée. Cela permettrait d'améliorer la gestion. Plus il y a d'agents recrutés à vie, plus le pouvoir démocratique des citoyens est attaqué.

Un point d'accord apparaît sur la taxe Tobin, une des rares grandes idées opérationnelles émergées avec la globalisation. Elle pourrait abonder des budgets locaux.

Discussion :

Le débat a porté sur le rôle de la fonction publique. Pour D. Reynié, elle renvoie à la généalogie du socialisme et de son rapport à l'Etat. Initialement les forces vives sont appelées s'autonomiser, mais au fil de l'histoire, l'ensemble des prérogatives ont été transférées à l'Etat, ce qui est paradoxale pour une vision socialiste. Par ailleurs, pour D. Reynié, la nomination à vie dans la fonction publique répond à des objectifs de clientélisme politique.

D. Adenot a rappelé qu'à la sortie de la guerre, le service public tel que conçu par le Conseil national de la résistance répondait à des objectifs de construction de l'égalité en république. La crise d'avant-guerre avait d'abord été celle de l'effondrement du système de retraite par capitalisation qui avait nourri le populisme. L'idée du service public était que

les citoyens devaient avoir accès aux mêmes droits à des tarifs diversifiés. L'enjeu est aujourd'hui de construire des services qui induisent des emplois permanents de manière à sortir de la précarisation du travail. **L'égalité signifie aussi qu'il ne peut y avoir d'endroit où on est chassé du service public parce que le territoire ne peut l'assumer.**

Avec la politique actuelle, des déserts médicaux voient le jour. Les collectivités assument partiellement les dépenses. Le ministère de la santé le leur demande. **Dans ces territoires dépourvus de moyens, « le service public est la richesse du pauvre ».** Pour l'éducation, le service public est essentiel et son efficacité est mondialement prouvée.

L'investissement des collectivités locales pose problème. La loi Scellier offre aujourd'hui une plus grande rentabilité que d'investir dans l'activité économique. Le traitement des entreprises fait également question. Par exemple, **Air liquide tire un avantage de 30% avec la réforme de la taxe professionnelle la réforme de la taxe professionnelle. En revanche, de nombreuses PME sont pénalisées par la nouvelle taxe.**

70% de la dette sont contractés sur les marchés financiers. Il faut sortir de ce cercle vicieux en mettant un coup d'arrêt aux politiques d'austérité et en réhabilitant l'impôt.

Il faut repartir dans des cercles vertueux. Si on casse la fonction publique et les ressources des collectivités, les horizons qui se dessinent sont véritablement très inquiétants.

Un intervenant de la salle souligne que les mobilisations dans la fonction publique ne s'organisent pas pour défendre l'appareil d'Etat en tant que tel mais pour préserver sa fonction redistributive et protectrice. L'agent est celui de l'intérêt général et non celui de l'intérêt d'une entreprise. Le statut de celui-ci est un gage de neutralité. C'est un rempart à la pression sur les conditions de travail. Les luttes menées le sont aussi contre l'introduction de méthodes de management type France télécom, qui ont prouvé qu'elles n'amélioraient pas la qualité du service et détérioraient la santé des salariés.

Le secteur de l'action sociale mène aujourd'hui une bataille de chien pour ses établissements qui sont sous financements croisés des départements et des régions. Ces combats donnent un sens à l'action collective.

Pour Jean-Claude Mairal, le mouvement coopératif, l'économie sociale et solidaire qui draine de nouvelles formes d'épargne, la taxe Tobin constituent des pistes encourageantes pour renouveler l'action collective et redonner un sens à une décentralisation qui doit se faire au profit de l'intérêt général.

Pour conclure, Michel maso, directeur de la fondation Gabriel Péri, a souligné les insuffisances de la réforme et ses arrières pensées politiques, en indiquant que la question européenne mériterait d'être davantage traitée. Cette journée a permis une confrontation apaisée qui peut exister et se fixer des objectifs exigeants, comme l'élaboration de préconisations qui peuvent être utiles à tous et surtout aux politiques s'ils veulent bien s'en saisir.